

3 € ⁽¹⁾

par mois, par adulte

■ J'adapte mes garanties santé à mes besoins

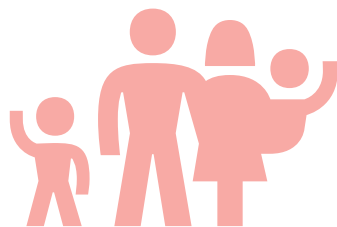
Vous bénéficiez d'un contrat collectif BTP Santé Entreprise (ou BTP Santé Essentiel) et vous souhaitez augmenter vos remboursements ?

1 Remboursement de la Sécurité sociale

2 Votre entreprise a mis en place une complémentaire BTP Santé Entreprise pour tous les salariés

3 Vous pouvez adapter votre couverture avec BTP Santé Amplitude : dentaire, optique, chirurgie... La cotisation est prélevée sur votre compte

Vous pouvez souscrire en renfort une surcomplémentaire individuelle BTP Santé Amplitude pour augmenter vos remboursements et étendre vos garanties à votre famille.



(1) Exemple de Tarif TTC 2017 pour un salarié seul de 26 à 67 ans pour passer de l'option S1P1 collective à l'option S2P1 individuelle.

■ Je complète mes garanties avec BTP Santé Amplitude

Exemple : Vous avez 26 ans ou plus, votre employeur a souscrit pour ses salariés une couverture santé collective BTP Santé Entreprise S1 P1 isolée (salarié seul).

3 possibilités s'offrent à vous :

1. Améliorez vos garanties

Avec BTP Santé Amplitude :

9 €/mois ⁽⁵⁾

Vous bénéficiez de remboursements renforcés en S2P2



2. Faites bénéficier votre conjoint et vos enfants des mêmes garanties que vous



Avec BTP Santé Amplitude :

à partir de **23,46 €/mois** ⁽⁶⁾
pour votre conjoint âgé de 34 ans

à partir de **15,36 €/mois** ⁽⁶⁾
par enfant < 25 ans

Votre famille est couverte en S1P1

3. Étendez vos garanties et faites-en profiter votre famille

Avec BTP Santé Amplitude :

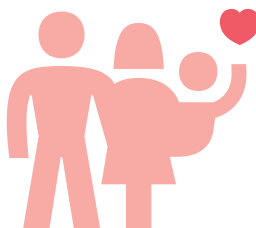
9 €/mois

pour vous

à partir de **30,36 €/mois** ⁽⁶⁾
pour votre conjoint âgé de 34 ans

à partir de **20,64 €/mois** ⁽⁶⁾
par enfant < 25 ans

Vous et votre famille bénéficiez d'une couverture renforcée en S2P2



(5) Tarifs 2017 TTC pour le salarié seul entre 26 et 67 ans résidant dans le département 35.

(6) Tarifs 2017 TTC pour le département 35.

Comment bien choisir mon contrat santé?

■ Je personnalise mes options

Selon mon option soins/hospitalisation (S), je peux moduler mon niveau de garanties optique/dentaire/divers (P) pour adapter au mieux mon contrat à mes besoins :

S1	P1	P2			
S2	P1	P2	P3		
S3		P2	P3	P3+	
S3+			P3	P3+	P4
S4				P3+	P4

Je ne peux pas choisir une option inférieure à celle de mon contrat collectif BTP Santé Entreprise.

Exemple

Je choisis l'option S3, je peux opter pour les niveaux de garantie P2, P3 ou P3+, en revanche je ne peux pas choisir les niveaux P1 ou P4

■ Je comprends le principe des remboursements

Je consulte un médecin spécialiste

dont la base de remboursement est de 28 €

À savoir : avec la mise en place des contrats responsables, la Sécurité sociale laisse 1 € à charge du bénéficiaire ne pouvant être remboursé par la complémentaire santé.

Consultation sans dépassement d'honoraires

Coût: 28 €

Quelle que soit l'option choisie, BTP Santé complète totalement le remboursement de la Sécurité sociale. Il reste seulement 1€ forfaitaire à ma charge.

Consultation avec dépassement d'honoraires

Coût: 44 €



- Reste à charge
- Remboursement BTP Santé Amplitude
- Remboursement BTP Santé Entreprise
- Remboursement Sécurité sociale

(2) BR : base de remboursement de la Sécurité sociale.

Je choisis mes garanties en fonction de mes besoins

Régime général		Exemple de base de remboursement SS	Part SS	S1	S2	S3	S3+	S4	
Soins	Consultations, visites (généralistes, spécialistes)	23 € pour consultation généraliste pour adulte 28 € pour consultation spécialiste en secteur 1 ou CAS pour adulte	70 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si CAS)	200 % (250 % si CAS)	
	Analyses	Selon acte	60 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si CAS)	200 % (250 % si CAS)	
	Soins externes (consultations, acte petite chirurgie, bilan d'imagerie médicale...)	Selon acte	60 à 70 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si CAS)	200 % (250 % si CAS)	
	Radiologie, actes techniques médicaux	Selon acte, ex: 27,50 € pour radio d'un membre	70 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si CAS)	160 % (250 % si CAS)	
	Auxiliaires médicaux: masseur, magnésithérapeute, orthoprothésiste, podologue, orthophoniste, soins infirmiers	Selon acte	60 %	100 %	100 %	100 %	160 %	200 %	
	Transports	Selon type de transport	65 %	100 %	100 %	100 %	160 %	200 %	
	Pharmacie	Tarif du générique le moins cher	30 % 15 %	30 % 15 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
Hospitalisation	Hospitalisation : frais de séjour, honoraires	Selon acte	80 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si CAS)	200 % (250 % si CAS)	
	Forfait de 18 € pour les actes supérieurs à 120 €	—	—	oui	oui	oui	oui	oui	
	Forfait journalier hospitalier dès le 1 ^{er} jour non limité en nombre ⁽⁸⁾	—	—	oui	oui	oui	oui	oui	
	Chambre particulière dès le 1 ^{er} jour ⁽¹⁾	—	—	—	—	45 €/jour	60 €/jour	75 €/jour	
	Lit accompagnant pour les enfants de moins de 12 ans ⁽¹⁾	—	—	23 €/jour	23 €/jour	23 €/jour	23 €/jour	23 €/jour	
		Exemple de base de remboursement SS	Part SS	P1	P2	P3	P3+	P4	
Optique	Adultes	* Équipement adultes à verres simples ⁽²⁾	7,42 € pour 1 monture 2 verres	60 %	60 % + 100 €	100 % + 125 €	100 % + 150 €	100 % + 150 à 250 € ⁽⁶⁾	100 % + 200 à 450 € ⁽⁶⁾
		* Équipement adultes à verres progressifs ⁽²⁾⁽⁴⁾	23,58 € pour 1 monture 2 verres	60 %	60 % + 200 €	100 % + 200 €	100 % + 250 €	100 % + 250 à 350 € ⁽⁶⁾	100 % + 300 à 550 € ⁽⁶⁾
		* Supplément forte correction ⁽³⁾							
		[si verre simple]	—	60 %	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre
	[si verre progressif]	—	60 %	—	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	
	Enfants	* Équipement enfant avec verres simples ⁽²⁾	60,37 € pour 1 monture 2 verres	60 %	60 % + 50 €	100 % + 100 €	100 % + 125 €	100 % + 200 €	100 % + 250 €
		* Équipement enfant avec verres progressifs ⁽²⁾⁽⁴⁾	108,85 € pour 1 monture 2 verres	60 %	60 % + 200 €	100 % + 200 €	100 % + 200 €	100 % + 350 €	100 % + 550 €
		* Supplément forte correction ⁽³⁾ [si verre simple]		60 %	+ 75 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre
Lentilles remboursées par la SS, forfait/an/bénéficiaire		78,96 €	60 %	100 %	100 % + 120 €	100 % + 120 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €	
Lentilles refusées par la SS	—	—	—	—	80 €	125 €	150 €		
Dentaire	Soins dentaires ⁽⁷⁾	Selon acte, ex: 28,92 € pour un détartrage	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	Prothèses dentaires remboursées par la SS ⁽⁵⁾	Selon acte, ex: 107,50 € pour une couronne SPR50	70 %	125 %	250 %	350 %	500 %	550 %	
	Implants, forfait/an/bénéficiaire	0 €	—	—	—	—	—	400 €	
	Orthodontie	193,50 €/semestre	100 %	125 %	200 %	200 %	250 %	300 %	
Autres	Prothèses auditives ⁽⁵⁾	Selon âge et handicap	60 %	100 %	250 %	350 %	500 %	550 %	
	Appareillages orthopédiques et autres prothèses ⁽⁵⁾	Selon prothèse	60 %	100 %	250 %	350 %	500 %	550 %	
	Ostéopathie, adulte/nb. consult./an x forfait/consult.	—	—	—	—	—	2 x 40 €	3 x 40 €	
	Cures thermales, 1 forfait en €/an/personne	Selon l'orientation thérapeutique et le type de forfait	65 %	65 %	100 % + 100 €	100 % + 187,50 €	100 % + 187,50 €	100 % + 322,50 €	

CAS: le contrat d'accès aux soins est conclu entre l'Assurance maladie et des médecins libéraux de secteur 2. Retrouvez la liste sur ameli.fr
NB : au 1^{er} janvier 2017, le CAS devient l'OPTAM et l'OPTAM CO.

Tous les remboursements mentionnés sur ce document sont exprimés part SS incluse.

- (1) Prestation non limitée en nombre.
- (2) Forfait en € par personne pour la part excédant les tarifs de la Sécurité sociale. Monture limitée à 150 €. Forfait et monture non cumulables. Adulte: forfait tous les 2 ans sauf si la vue évolue. Enfant: forfait tous les ans.
- (3) Montant forfaitaire supplémentaire par verre. Ce forfait est versé selon code LPP. Voir conditions générales.
- (4) Sous réserve que l'équipement soit pris en charge en tant que tel par la Sécurité sociale.
- (5) Bonus fidélité: votre plafond annuel de dépenses augmente avec le temps. Voir ci-contre.
- (6) Application d'un bonus optique qui augmente tous les ans jusqu'à 36 mois sans consommation de votre forfait. Voir conditions avec votre conseiller.
- (7) Les soins dentaires s'entendent par les actes codés AXI, END, INQ, SDO et TDS des codes de regroupement de la CCAM dentaire.
- (8) Prise en charge suivant les dispositions de l'article L. 174-4 du code de la Sécurité sociale.

Par exemple, je suis couvert par une garantie collective BTP Santé Entreprise S1P1 :

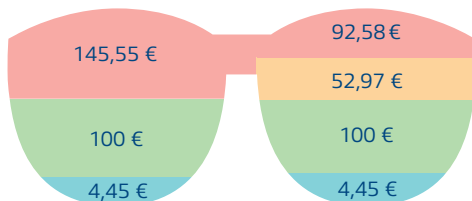
J'ai besoin de lunettes à verres simples

Coût: 250 €

- Reste à charge
- Remboursement BTP Santé Amplitude
- Remboursement BTP Santé Entreprise
- Remboursement Sécurité sociale

En option P1
BTP SANTÉ ENTREPRISE
remboursement = 60 % BR⁽³⁾ + 100 €

En choisissent l'option P3
BTP SANTÉ AMPLITUDE
remboursement total = 100 % BR⁽³⁾ + 150 €



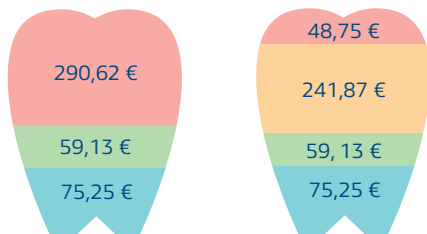
J'ai besoin d'une couronne dentaire SPR50

Coût: 425 €

- Reste à charge
- Remboursement BTP Santé Amplitude
- Remboursement BTP Santé Entreprise
- Remboursement Sécurité sociale

En option P1
BTP SANTÉ ENTREPRISE
remboursement = 125 % BR⁽³⁾

En choisissent l'option P3
BTP SANTÉ AMPLITUDE
remboursement total = 350 % BR⁽³⁾



J'ai accès à un réseau de partenaires



+ de 3 500 opticiens

Pas d'avance de frais (4) et des tarifs maîtrisés sur les verres pour diminuer votre reste à charge.



+ de 4 800 dentistes

Des honoraires transparents et des soins respectant le tarif de la Sécurité sociale.



+ de 1 100 audioprothésistes

Le tiers payant (4) et un accompagnement personnalisé pendant toute la durée d'utilisation des prothèses.

Je calcule mes remboursements et je consulte mes garanties



www.probtp.com

dans espace « Mon compte », rubrique « Ma santé/Estimer mes remboursements Santé » et rubrique « Ma santé/Mon contrat »

→ Je retrouve toutes les astuces BTP Santé sur www.probtp.com/mesastucesbtpsanite

(3) BR : base de remboursement de la Sécurité sociale.

(4) Dans la limite des garanties du contrat.